



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 27 JANVIER 2022

n°2022/001

Le jeudi vingt-sept janvier deux-mille-vingt-deux à 14h30, s'est réuni le Conseil d'Administration du Centre de Gestion, au siège du Centre, 40 Allée de la Ronce à ISNEAUVILLE, sur convocation de Jean-Claude WEISS, Président.

ETAIENT PRESENTS :

➤ Membres titulaires

Nicolas BERTRAND, Christophe BOUILLON (à partir de 15h00), Claudine BRIFFARD, Patrick CALLAIS, Jean CHOMANT, Bastien CORITON (à partir de 15h05), Annic DESSAUX, Éric HERBET, Claude LEUMAIRE, Marie-Françoise LOISON, Jean-François MAYER, Martial OBIN, Pierre PELTIER, Anne-Émilie RAVACHE, François ROGER, Françoise UNDERWOOD, Martine VIALA, Jean-Claude WEISS

➤ Membres suppléants

Christine LEDUN, Sophie SCHNEIDER

AVAIENT DONNE POUVOIR :

- Mélanie BOULANGER à Claude LEUMAIRE
- Laurent JACQUES à Claudine BRIFFARD

ETAIENT ABSENTS EXCUSÉS :

- Nicolas BERTRAND, à partir de 16h00
- Christophe BOUILLON, avant 15h00
- Bastien CORITON, avant 15h05
- Blandine LEFEBVRE
- Marie-Agnès POUSSIER-WINSBACK

Secrétaire de séance : Monsieur Jean CHOMANT

Monsieur Bruno ANNE, Receveur du Centre de Gestion, était excusé.

Antoine AMELINE, Directeur du Centre, et Isabelle PAILLOUX, Assistante à la Direction, assistaient également à la réunion.

*
**



Après avoir souhaité la bienvenue à ses collègues et constaté que le quorum était atteint, le Président déclare la séance ouverte.

Le Président invite ensuite les administrateurs à procéder à l'examen de l'ordre du jour.

**

I. COMPTE RENDU SÉANCE

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 15 OCTOBRE 2021 – COMPTE-RENDU - APPROBATION

Le compte-rendu de la réunion du Conseil d'Administration du 15 octobre 2021 n'appelant aucune observation de la part des administrateurs, Monsieur WEISS propose de le mettre aux voix. Il est adopté à l'unanimité.

II. COMPTE RENDU DÉLÉGATIONS

DÉLÉGATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU PRÉSIDENT – COMPTE RENDU

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, prend acte des contrats signés par Monsieur WEISS, du 16 septembre au 31 décembre 2021, dans le cadre de la délégation qu'il a reçue par délibération du 04 Novembre 2020.

III. COOPÉRATION DES CENTRES DE GESTION

COOPÉRATION DES CENTRES DE GESTION – DISPOSITIF DE SIGNALEMENT DES ACTES DE VIOLENCE, DISCRIMINATION ET HARCÈLEMENT – CONVENTION AVEC LES CDG 14, 27, 50 ET 61 – POINT D'ÉTAPE - INFORMATION

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, prend connaissance :

- du nombre de collectivités affiliées et non affiliées qui adhèrent à la nouvelle mission référent « signalement » à savoir 819 collectivités en Normandie,
- du détail du nombre de collectivités dans les Centres de Gestion Normands :
 - CDG 76 : 320 collectivités et établissements
 - CDG 14 : 121 collectivités et établissements
 - CDG 27 : 217 collectivités et établissements
 - CDG 61 : 111 collectivités et établissements
 - CDG 50 : 50 collectivités et établissements.



COOPÉRATION DES CENTRES DE GESTION – PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE – ASSISTANCE A MAÎTRISE D’OUVRAGE – GROUPEMENT DE COMMANDES – CONVENTION ENTRE LES CDG 14, 61 ET 76 - AUTORISATION

Le Conseil d’Administration, à l’unanimité :

- Autorise la constitution d’un groupement de commandes, pour les prestations « prévoyance » et « santé », auxquels participeront les Centres de Gestion de la FPT des départements du Calvados (14), de l’Orne (61) et de la Seine-Maritime (76), destiné à bénéficier d’une assistance à maîtrise d’ouvrage commune en vue de la passation de conventions de participation dans le domaine de la protection sociale des agents des collectivités du ressort de chaque Centre de Gestion groupé,
- Valide et accepte les termes de la convention constitutive du groupement de commandes tels que figurant en annexe du rapport présenté en séance,
- Autorise Monsieur le Président à signer cette convention avec chaque adhérent du groupement,
- Accepte que le Centre de Gestion de la Seine-Maritime soit désigné coordonnateur du groupement,
- Autorise le coordonnateur à procéder aux opérations de mise en concurrence destinées à choisir un assistant à maîtrise d’ouvrage et à suivre l’ensemble de la procédure décrite à l’article 5 de la convention,
- Décide que tous les frais supportés par le CDG 76, coordonnateur du groupement, seront répartis en trois parts et facturés aux Centres de Gestion membres selon la clef de répartition suivante :
 - o CDG 76 : 55%
 - o CDG 14 : 30%
 - o CDG 61 : 15%
- Autorise le versement au CDG coordonnateur d’une indemnité de 1000 € par membre du groupement pour le pilotage de l’étude,
- Autorise Monsieur le Président à procéder à toutes formalités et à signer tous documents en lien avec cette autorisation.



COOPÉRATION DES CENTRES DE GESTION – COMPTABILITÉ ANALYTIQUE – CONVENTION AVEC LE CDG 14 – MISE EN PLACE - AUTORISATION

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, décide :

- D'autoriser le Président à faire bénéficier le CDG 14 de l'expertise du CDG 76 en matière de comptabilité analytique,
- D'autoriser le Président à facturer au CDG 14 les éventuels frais de déplacement et d'hébergement que nécessiterait cette mission, par ailleurs limitée dans son ampleur,
- D'autoriser le Président à signer la convention à intervenir dont le projet est joint au rapport présenté en séance.

IV. MISSIONS OBLIGATOIRES

MISSION OBLIGATORIE – AFFILIATION DE COLLECTIVITÉS ET ÉTABLISSEMENTS – AGENCE RÉGIONALE DE L'ORIENTATION ET DES MÉTIERS DE NORMANDIE – DEMANDE D'AFFILIATION - INFORMATION

Le Conseil d'administration :

- Est informé que les collectivités et établissements publics affiliés vont recevoir individuellement un courrier les informant de la demande d'affiliation volontaire de l'Agence Régionale de l'Orientation et des Métiers de Normandie,
- Prend acte de l'adhésion volontaire de l'Agence Régionale de l'Orientation et des Métiers de Normandie au 1^{er} mars 2022, dès lors que les conditions d'opposition ne seraient pas réunies

MISSION OBLIGATOIRE – ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES – SCRUTIN 2022 – CHOIX DU MODE DE VOTE - AUTORISATION

Le Conseil d'administration, à l'unanimité, autorise :

- pour le scrutin annoncé le 8 décembre 2022 pour l'élection des représentants du personnel aux Commissions Administratives Paritaires pour les catégories hiérarchiques A, B et C, à la Commission Consultative Paritaire unique et au futur Comité social territorial intercommunal placés auprès du Centre de Gestion de la Seine Maritime, le recours au vote électronique via internet,
- le Président à recourir à un prestataire de service pour l'organisation des opérations électorales,



- le Président à signer les contrats de prestations à intervenir avec le ou les prestataires retenus à l'issue de la procédure de mise en concurrence destinée à garantir le respect des principes de la commande publique et s'assurer que les modalités proposées par le ou les prestataires soient en conformité avec le décret n° 2014-793 du 9 juillet 2014 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet.

MISSION OBLIGATOIRE – RÉFÉRENT LAÏCITÉ – DÉSIGNATION - INFORMATION

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, décide :

- De prendre connaissance des dispositions de la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République et du décret n° 2021-1802 du 23 décembre 2021 relatif au référent laïcité dans la fonction publique,
- De prendre acte que les deux référents déontologiques du Centre de gestion de la Seine-Maritime seront désignés en tant que référent laïcité par le Président, au moyen d'un arrêté,
- D'autoriser le Président du Centre de gestion de la Seine-Maritime à signer les conventions permettant de proposer le référent laïcité aux CDG14 et 61 ainsi qu'aux collectivités et établissements non affiliés, dans le cadre de leur convention de partenariat.

MISSION OBLIGATOIRE – CONNAISSANCE ET DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOI – SECRÉTAIRE DE MAIRIE – FORMATION – NOUVELLE SESSION 2022 - AUTORISATION

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, décide d'autoriser :

- L'organisation en 2022 d'une nouvelle formation au métier de « Secrétaire de mairie »,
- Le dépôt d'un dossier de subvention auprès de la Région Normandie pour le financement de cette formation (environ 30 000 €),
- Le conventionnement du Centre de Gestion avec la Région Normandie,
- Le conventionnement du Centre de Gestion avec le CNFPT,
- L'accueil des stagiaires dans les locaux du Centre de Gestion, le cas échéant,
- Le cas échéant, la prise en charge de la restauration des stagiaires durant la formation théorique, dans la limite de 17,50 € / repas / stagiaire,
- Le Président du Centre de Gestion à signer tout acte administratif nécessaire à la mise en œuvre de ce dispositif.



MISSION OBLIGATOIRE – CONNAISSANCE ET DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOI – APPLICATION GPEEC – MODIFICATION DU COÛT DE LA LICENCE QLIK - AUTORISATION

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, autorise le Président :

- à signer le bon de commande correspondant pour un coût n'excédant pas ceux figurant dans le rapport présenté en séance,
- à signer la convention afférente avec le CIG Grande Couronne.

MISSION OBLIGATOIRE – CONCOURS ET EXAMENS PROFESSIONNELS – DÉTERMINATION DU COÛT PAR LAURÉAT – FACTURATION AUX COLLECTIVITÉS NON AFFILIÉES – CONCOURS AUXILIAIRE DE SOINS PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE – SESSION 2021 - AUTORISATION

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, décide :

- De fixer à 1 032.77 € le coût par lauréat du concours d' « Auxiliaire de soins principal de 2ème classe » organisé par le Centre de Gestion en 2021,
- De fixer la participation des collectivités non affiliées qui recrutent des lauréats des concours et examens professionnels organisés par le Centre de Gestion, selon le coût par lauréat, ainsi déterminé,
- S'agissant d'un concours de la catégorie C, d'autoriser le recouvrement du coût lauréat ainsi déterminé, auprès des collectivités non affiliées qui auraient recruté un lauréat figurant sur la liste de l'examen professionnel susvisé,
- D'autoriser le recouvrement auprès du Centre de Gestion de l'Eure, de la participation due pour l'organisation de ce concours pour un montant total de 5 069.98 €.

MISSION OBLIGATOIRE – MOBILITÉ, RECLASSEMENT, MAINTIEN DANS L'EMPLOI ET HANDICAP – AGENTS PRIS EN CHARGE – BILAN 2021 – PERSPECTIVES 2022 – RÉFORME DE LA PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE DÉPLACEMENTS – ACTUALISATION DU GUIDE DES FMPE - AUTORISATION

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- prend acte des accompagnements personnalisés proposés par le Centre de Gestion, en 2021, pour favoriser le retour à l'emploi des agents pris en charge,
- autorise le Président à signer les conventions afférentes aux différents dispositifs (immersion professionnelle, mise à disposition, formation, stage de retour à l'emploi...) qui pourraient s'avérer nécessaires au cours de l'année 2022,



- prend connaissance de la mise à jour du « Guide du fonctionnaire momentanément privé d'emploi »,
- limite, à compter du 1^{er} février 2022 et pour toute nouvelle mission, la prise en charge des frais de déplacements des FMPE en mission de retour en emploi auprès de collectivités, à 25 € par semaine ou 100 € par mois maximum.

MISSION OBLIGATOIRE – MOBILITÉ, RECLASSEMENT, MAINTIEN DANS L'EMPLOI ET HANDICAP – CONVENTION FIPHFP RELATIVE AU FINANCEMENT D' ACTIONS MENÉES PAR LE CDG 76 EN FAVEUR DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP – NOUVELLE CONVENTION D'OBJECTIFS 2022/2024 AVEC LE FIPHFP - AUTORISATION

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- autorise le Centre de Gestion à participer aux différentes actions prévues au cours de la période 2022 à 2024 pour favoriser, avec le concours du FIPHFP, l'intégration et le maintien dans l'emploi des personnes handicapées,
- valide :
 - La fiche d'identification du CDG 76
 - L'annexe 1 : le projet de plan d'actions prévisionnel
 - L'annexe 2 : les éléments financiers prévisionnels
 - La fiche d'action innovante
- autorise le Président à signer sur les bases du rapport présenté en séance et de ses annexes, la convention à venir avec le FIPHFP.

MISSION OBLIGATOIRE – RAPPORT SOCIAL UNIQUE (RSU) 2020 – COLLECTIVITÉS RELEVANT DU COMITÉ TECHNIQUE INTERCOMMUNAL - INFORMATION

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- Prend acte de la présentation des résultats des Rapports sociaux uniques 2020 des collectivités relevant du Comité Technique Intercommunal du CDG,
- Prend acte des synthèses des RSU des collectivités relevant du CT intercommunal du CDG.

MISSION OBLIGATOIRE – RAPPORT SOCIAL UNIQUE (RSU) 2020 – ENSEMBLE DES COLLECTIVITÉS - INFORMATION

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, prend acte de la présentation des résultats des Rapports sociaux uniques 2020 de l'ensemble des collectivités de la Seine-Maritime, affiliées et non affiliées au CDG.



MISSION OBLIGATOIRE – RAPPORT ANNUEL SUR LA SANTÉ, LA SÉCURITÉ ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL (RASSCT) 2020 – COLLECTIVITÉS RELEVANT DU COMITÉ TECHNIQUE INTERCOMMUNAL - INFORMATION

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- Prend acte des principaux résultats du RASSCT 2020 des collectivités relevant du Comité Technique Intercommunal du Centre de Gestion.
- Prend acte de la fiche de synthèse issue du RASSCT 2020.

V. MISSIONS OPTIONNELLES

MISSION OPTIONNELLE – RÉFÉRENT DÉONTOLOGUE – ADHÉSION A LA MISSION – SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE SEINE-MARITIME (SDIS 76) - AUTORISATION

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- Prend connaissance de la nouvelle convention d'adhésion du SDIS76 qui prévoit la mise à disposition du référent déontologue et de l'assistance juridique statutaire, exclusivement en lien avec la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations du fonctionnaire et ses décrets d'application, pour ses sapeurs-pompiers professionnels ;
- Fixe à 1545 € (tarif 2022) le tarif annuel correspondant à la prestation décrite dans le rapport ;
- Autorise le Président à signer la nouvelle convention d'adhésion du SDIS76 à ces deux missions.

MISSION OPTIONNELLE – CAMPAGNE DE VACCINATION CONTRE LA COVID-19 – INTERVENTION DE MÉDECINS EXTÉRIEURS AU CDG – DÉTERMINATION DU TAUX DE VACATION - AUTORISATION

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- autorise le recrutement temporaire de médecins vacataires pour assurer la campagne de rappel vaccinal contre la COVID-19,
- fixe le taux de vacation horaire à 50 € par analogie à la rémunération prévue par l'assurance maladie en cas de vacation dans un centre de vaccination.



VI. FONCTIONNEMENT INTERNE

FONCTIONNEMENT INTERNE – ORGANIGRAMME DES SERVICES – TABLEAU DES EMPLOIS BUDGÉTAIRES – MODIFICATION - AUTORISATION

Éric HERBET ne prenant pas part au vote, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- autorise la création au tableau des emplois budgétaires, d'un emploi de médecin de prévention relevant du cadre d'emplois des médecins territoriaux, étant précisé qu'en l'absence de recrutement statutaire, pourrait en tant que de besoin être envisagé, le recours à un agent contractuel recruté sur la base des dispositions de l'article 3-3, 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, à compter du 1^{er} février 2022,
- procède à la suppression du poste mentionné ci-après à compter du 1^{er} février 2022 :

Pôle/service	Poste supprimé
Pôle « Santé Prévention » Service médecine professionnelle	Adjoint administratif

FONCTIONNEMENT INTERNE – RÈGLEMENT INTÉRIEUR – MODIFICATION - AUTORISATION

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- Autorise la modification du règlement intérieur afin de procéder au changement des horaires d'ouverture du Centre de Gestion à compter du 31 janvier 2022 :
 - ✓ Matin : 8h30 – 12h30
 - ✓ Après-midi : 13h30 – 17h00 (16h00 le vendredi)
- Autorise la modification du règlement du télétravail afin d'autoriser la journée forfaitaire de 7h00 pour les agents à temps partiel dont le dernier jour de travail de la semaine est le télétravail,
- Décide qu'à compter du 31 janvier 2022, les frais de repas pour les agents en mission, seront remboursés à hauteur de la dépense réelle, dans la limite de 17€50.

MISSION OBLIGATOIRE – RAPPORT SOCIAL UNIQUE (RSU) 2020 – CENTRE DE GESTION - INFORMATION

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- prend acte de la présentation du rapport social unique 2020 du CDG,
- prend acte des synthèses issues du rapport social unique 2020 du CDG.



MISSION OBLIGATOIRE – RAPPORT ANNUEL SUR LA SANTÉ, LA SÉCURITÉ ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL (RASSCT) 2020 – CENTRE DE GESTION - INFORMATION

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- prend acte des principaux résultats du RASSCT 2020 du Centre de Gestion,
- prend acte de la fiche de synthèse issue du RASSCT 2020.

FONCTIONNEMENT INTERNE – LOCAUX DU CDG – ESPACE SIMONE VEIL – LOCATION – TARIFICATION – PROPOSITIONS - AUTORISATION

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- Autorise le Président à louer l'espace Simone Veil à des établissements publics ou privés dès lors que le Centre de Gestion n'en a pas l'usage pour ses propres activités,
- Arrête les tarifs suivants :
 - ✓ Collectivités et établissements publics affiliés :
 - Demi-journée 100 €
 - Journée : 150 €
 - Utilisation de la tribune rétractable 100 €
 - Utilisation de l'espace traiteur 50 €
 - ✓ Collectivités et établissements publics non affiliés et autres organismes publics ou privés :
 - Demi-journée 300 €
 - Journée : 500 €
 - Utilisation de la tribune rétractable 100 €
 - Utilisation de l'espace traiteur 50 €

MISSION OPTIONNELLE – ASSURANCES STATUTAIRES – RENOUELEMENT DU CONTRAT – PARTICIPATION DU CENTRE DE GESTION AU PROCESSUS DE MISE EN CONCURRENCE - AUTORISATION

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, décide :

- d'associer le Centre de Gestion, en tant qu'employeur public et au même titre que les autres collectivités et établissements publics du département, à la consultation qui interviendra dans le courant de l'année 2022,
- d'obtenir la présentation d'une offre par les candidats s'inscrivant dans la consultation, pour la garantie « hauts risques » susvisée.



FONCTIONNEMENT INTERNE – DIALOGUE ET ACTION SOCIALE – PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE - DÉBAT

A l'issue de la présentation, un débat s'instaure au sein du Conseil d'Administration. Il ressort de celui-ci une orientation unanime en faveur des propositions contenues dans le rapport présenté en séance.

FONCTIONNEMENT INTERNE – RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES (ROB) – EXERCICE 2022 – TAUX DES COTISATIONS - AUTORISATION

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, décide :

- de prendre acte des orientations budgétaires et financières pour l'exercice 2022,
- de baisser en 2022 à 0,15 % de la masse salariale assurée, au lieu de 0,20 % en 2021, les frais de gestion du contrat d'assurance statutaire,
- d'autoriser la reprise des restes à réaliser d'investissement au budget primitif 2022.

**

A l'issue du Conseil d'Administration, Thierry SANTIAGO, Informaticien, présente aux administrateurs le logiciel oodrive meeting, logiciel qui va permettre la dématérialisation des instances du Centre de Gestion durant l'année 2022.

Monsieur WEISS précise aux membres de l'assemblée que la prochaine séance du Conseil d'Administration est prévue le jeudi 24 mars 2022 à 14h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h00.

Le Secrétaire,
Jean CHOMANT

Le Président,
Jean-Claude WEISS

